



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 05/06/2020

Élections municipales – Vote par procuration

Le second tour des élections municipales se déroulera le 28 juin prochain. **Les procurations établies en vue du second tour initialement prévu le 22 mars 2020 restent valables pour le second tour reporté au 28 juin.**

Toutefois, celles établies pour une année qui étaient encore valides le 22 mars, mais dont la date d'échéance se situe entre le 22 mars et le 28 juin ne sont plus valables. Elles doivent être renouvelées.

Comment établir votre procuration et où vous adresser ?

Vous devez vous rendre auprès d'une autorité habilitée (voir ci-dessous) muni(e) d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire...). 2 possibilités :

- soit vous avez préparé sur Internet votre demande de vote par procuration à l'aide du formulaire Cerfa n°14952*01(D) disponible en ligne sur www.service-public.fr, en l'ayant rempli directement sur ordinateur et imprimé en 2 feuilles distinctes (et non recto verso).
- soit vous complétez sur place le formulaire cartonné qui vous sera remis.

Dans les 2 cas, après avoir attesté de votre identité, vous daterez et signerez sur place le formulaire.

Autorités habilitées :

Vous pouvez vous adresser au commissariat de police (La Roche sur Yon **à La Garenne uniquement** - ou Les Sables d'Olonne), à la brigade de gendarmerie ou au tribunal judiciaire (La Roche sur Yon, Fontenay le Comte, Les Sables d'Olonne) de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Dans quel délai ?

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais votre représentant risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Plus de renseignements sur : www.vendee.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📞 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon